



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 8 septembre 2020 à 20h05 au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le Maire Yves de Bellefeuille

Madame la conseillère :

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Annick Corbeil, tous membres du Conseil et formant quorum.

Sont absents :

Mme la conseillère Anolise Brault

M. le conseiller Marco Beaudry

Est aussi présente madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, M. Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la séance

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2020

4. Adoption des comptes à payer

5. Période de questions

6. Correspondance

7. Administration

7.1 Aviseurs légaux – Mandat général

7.2 Fonds de roulement – Remboursement

8. Sécurité publique

8.1 Service de sécurité incendie – Programme d'entretien de l'équipement de protection des pompiers – Autorisation

8.2 Association pompiers volontaire de Saint-Jude – Versement de la cotisation annuelle

9. Transport

9.1 Voirie - Dispositif de sécurité pour camions à bennes basculantes - Autorisation

9.2 Bris d'une glissière de sécurité - Remplacement

9.3 Avis de motion – Règlement numéro 528-2020 relatif aux limites de vitesse sur le territoire de la municipalité de Saint-Jude

9.4 Voirie – Achat d'un convoyeur pour le camion Kenworth

9.5 Voirie – Pavage de la rue Ménard – Réception définitive et libération de la retenue – Modification

9.6 Développement résidentiel - Prolongement de la rue Roy – Réception définitive des travaux

10. Hygiène du milieu

10.1 Semaine québécoise de réduction des déchets 2020 – Proclamation

10.2 Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026 – Adhésion – Autorisation

11. Aménagement et urbanisme

11.1 Lot numéro 2 709 180 – M. Camille Dussault et Mme Valérie Deilgat - Demande de dérogation mineure – Avis public

11.2 Développement de la rue Bernard – Présentation d'un projet

12. Loisirs, culture, famille et aînés

12.1 Projet d'embellissement du terrain de baseball – Signature – Autorisation

12.2 Parc Elphège Filiatrault – Modification du système d'arrosage

12.3 Loisirs – Réfection du terrain de soccer – Autorisation de paiement

12.4 Journée internationale des aînés – 1er octobre 2020 – Proclamation

12.5 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – Autorisation de dépenser

13. Autres sujets

13.1 OTJ Saint-Bernard-de-Michaudville – Demande d'autorisation pour circulation sur le territoire et escorte par le Service incendie

13.2 CCCPEM - Projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière – Demande d'appui

14. Rapport des élus - Information

15. Période de questions

16. Clôture de la séance

2020-09-201

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE REPORTER les points suivants :

9.2 Bris d'une glissière de sécurité - Remplacement

10.2 Entente intermunicipale en délégation de compétence concernant l'application des dispositions spécifiques relatives aux rives des cours d'eau des municipalités sur leur territoire correspondant aux aires d'affectation agricole et création d'un service régional d'inspection et d'accompagnement des bandes riveraines – 2021-2026 – Adhésion – Autorisation

12.2 Parc Elphège Filiatrault – Modification du système d'arrosage

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-09-202

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 10 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 août 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-203

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 25 AOÛT 2020

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 août 2020 communiqué aux membres du conseil conformément à la loi ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le procès-verbal tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-204

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la liste des comptes du mois avec les faits saillants suivants:

SOMMAIRE AOÛT	
salaires nets	20 223.46 \$
comptes du mois déjà payés	92 385.44 \$
comptes du mois à payer	111 366.49 \$
SOUS-TOTAL	223 975.39 \$

Appels des pompiers: Aucun appel

Transferts de fonds :

02 11000 221	Conseil - RRQ	503.00 \$	
02 11000 346	Conseil - Congrès		503.00 \$
02 13000 428	adm - Assurance cadres et dirigeants	191.00 \$	
02 13000 454	adm - Formation et perfectionnement		191.00 \$
02 22000 419	Incendie - vérification véhicules	112.00 \$	
02 22000 425	Incendie - assurance véhicules	39.00 \$	
02 22000 516	Incendie - Location machinerie outils	140.00 \$	
02 22000 951	Incendie - Quote-Part	796.00 \$	
02 22000 411	Incendie - Services professionnels		1 087.00 \$
02 32000 425	Voirie- Assurance véhicules	91.00 \$	
02 32000 454	Voirie - Formation		91.00 \$



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

02 33000 425	Neige- assurance véhicules	65.00 \$	
02 33000 411	Neige - Services professionnels		65.00 \$
02 41400 411	T.E.U. - Services professionnels	50.00 \$	
02 41400 635	T.E.U. - Produits chimiques	17.00 \$	
02 41400 526	T.E.U. - Entretien et réparation usine		67.00 \$
02 70150 970	Activités culturelles et de loisirs	2 555.00 \$	
02 70150 951	Subventions organismes loisirs		2 555.00 \$
02 70195 281	Coordo Loisirs - Assurance vie	57.00 \$	
02 70195 282	Coordo Loisirs - Assurance salaire	15.00 \$	
02 70195 283	Coordo Loisirs - Assurance maladie		72.00 \$

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

DE PRENDRE ACTE du certificat de la disponibilité des fonds tel que reproduit ci-après;

D'AUTORISER les transferts de fonds;

D'ADOPTER et D'AUTORISER le paiement des comptes tel que soumis;

Je, soussignée, directrice générale de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer ces dépenses.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période de questions est tenue à l'intention des personnes ayant envoyé une question soit par courriel, soit par la poste ou en personne.

6. CORRESPONDANCE

18 août 2020: MRC DES MASKOUTAINS – Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil de la MRC des Maskoutains du 19 août 2020

28 août 2020: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS - Extrait du procès-verbal - Résolution 20-073 concernant la Semaine québécoise de réduction des déchets 2020

1er septembre 2020 : RÉGIE D'AQUEDUC RICHELIEU CENTRE – Levée de l'interdiction d'arrosage



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

4 septembre 2020: RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTION ET DES MASKOUTAINS -
Procès-verbal du conseil d'administration du 26 août 2020.

Ces documents seront déposés aux archives de la municipalité et sont disponibles pour consultation.

7. ADMINISTRATION

2020-09-205

7.1 AVISEURS LÉGAUX – MANDAT GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT les besoins de la municipalité en services juridiques divers ;

CONSIDÉRANT QUE bien que la municipalité ait adhéré aux services juridiques de la MRC des Maskoutains, certains services ne sont pas dispensés dans le cadre de cette adhésion ;

CONSIDÉRANT QU'il peut être nécessaire de pouvoir consulter des procureurs indépendant dans certains dossiers notamment les dossiers judiciairisés ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le maire et la direction générale ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet *Cain Lamarre* au besoin pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, le tout selon l'offre formulée le 17 août 2020;

DE RETENIR les termes de l'option 1, soit une banque de 15 heures à taux réduit pour un montant annuel de 2 475\$, frais de services et administratifs de 5% en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-206

7.2 FONDS DE ROULEMENT – REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 14 000.95\$ pour l'achat d'une lame frontale réversible pour le camion à neige en décembre 2014;

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 42 402.34\$ pour l'achat d'un camion utilitaire pour le service de sécurité incendie de Saint-Jude en janvier 2019;

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 14 955.47\$ pour l'achat d'une lame frontale réversible de 12 pieds en février 2020 ;

CONSIDÉRANT l'emprunt au fonds de roulement d'un montant de 29 134\$ pour l'achat d'un tracteur John Deere en août 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

DE REMBOURSER le fonds de roulement d'une somme de 20 098.54\$ représentant :



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

5e versement	Achat d'une lame à neige	2 800.19\$
2e versement	Achat d'un camion utilitaire incendie	8 480.46\$
1 ^{er} versement	Achat d'une lame à neige 2020	2 991.09\$
1 ^{er} versement	Achat d'un tracteur John Deere	5 826,80\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2019-09-207

8.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – PROGRAMME D'ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION DES POMPIERS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE chaque année, le service de sécurité incendie doit procéder à l'entretien des habits de combat des membres du service ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Isotech Instrumentation Inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE MANDATER Isotech Instrumentation Inc. pour procéder à l'entretien des équipements de protection personnels des pompiers du Service de Sécurité incendie de Saint-Jude selon les termes de l'entente, pour un montant préautorisé maximal de 100 \$ par ensemble, plus les taxes applicables.

Cette dépense sera attribuée au poste 02 22000 650 "vêtements et accessoires – pompiers".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-208

8.2 ASSOCIATION DES POMPIERS VOLONTAIRES DE SAINT-JUDE – VERSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

DE VERSER la somme de 2 100\$ à l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude, soit 100\$ par pompier;

D'INFORMER l'Association des pompiers volontaires de Saint-Jude que le mode d'attribution de la cotisation sera modifié pour l'année 2021 et qu'il sera basé selon le taux de participation des pompiers aux diverses activités du Service de sécurité incendie, le tout conformément aux statistiques provenant des feuilles de temps.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 22000 494 «pompiers – cotisations».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. TRANSPORT



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-09-209

9.1 VOIRIE – DISPOSITIF DE SÉCURITÉ POUR CAMIONS À BENNES BASCULANTES - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'obligation d'ajouter un équipement aux camions, aux remorques et aux semi-remorques à benne basculante conformément au *Règlement sur les dispositifs de sécurité de bennes basculantes* ;

CONSIDÉRANT QUE le camion six roues (Sterling) et le camion dix roues (Kenworth) sont visés par cette obligation ;

CONSIDÉRANT QUE pour se conformer à cette nouvelle obligation entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2020, la commande de ces dispositifs de sécurité a déjà été effectuée;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

DE RATIFIER la commande des dispositifs de sécurité;

D'AUTORISER l'achat et l'installation de ces dispositifs auprès du Garage Morin et frères inc. pour un montant de 916,69\$ taxes en sus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 BRIS D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ - REMPLACEMENT

Point reporté

9.3 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 528-2020 RELATIF AUX LIMITES DE VITESSE

Avis de motion est donné par Mme la conseillère Annick Corbeil, qu'à une séance ultérieure, un règlement visant à abroger le règlement numéro 379-2001 de la Municipalité de Saint-Jude concernant la détermination des limites de vitesse sur le réseau routier sera adopté. L'adoption de ce nouveau règlement a pour objet de venir modifier les limites de vitesse en les diminuant dans les zones problématiques pour la sécurité des usagers, notamment le périmètre urbain.

Le projet de règlement sera déposé lors d'une séance ultérieure. Le règlement sera également adopté lors d'une séance ultérieure au dépôt du projet de règlement.

2020-09-210

9.4 VOIRIE – ACHAT D'UN CONVOYEUR POUR LE CAMION KENWORTH

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER l'achat d'un convoyeur et des accessoires requis pour le camion Kenworth pour un montant de 1 323,00\$, taxes en sus, auprès de l'entreprise *Robitaille équipement inc.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

2020-09-211

9.5 VOIRIE – PAVAGE DE LA RUE MÉNARD – RÉCEPTION DÉFINITIVE ET LIBÉRATION DE LA RETENUE – MODIFICATION

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2020-07-168 par laquelle la Municipalité a procédé à la réception définitive des travaux de pavage de la rue Ménard;

CONSIDÉRANT QU'une erreur de quantité au bordereau du décompte a fait en sorte que le montant dû au décompte numéro 4 était inférieur au montant réel à payer;

CONSIDÉRANT la lettre de recommandation de paiement signée par M. Charles Damian, ingénieur à la MRC des Maskoutains, ainsi que le décompte numéro 5 au montant de 413,81\$;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement du décompte numéro 5 au montant de 413,81\$ taxes incluses, à *Pavages Maska inc.* représentant le montant corrigé relatif à la libération complète de la retenue contractuelle;

D'AUTORISER la directrice générale, madame Nancy Carvalho, à signer le décompte final numéro 5, ainsi que le certificat de réception définitive des travaux de la rue Ménard.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Jude, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour effectuer cette dépense au poste budgétaire 23 04010 000 «immobilisation – réseau routier» en s'appropriant les fonds nécessaires au surplus accumulé affecté à la rue Ménard ainsi qu'au surplus accumulé non-affecté.

Nancy Carvalho

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-212

9.6 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL CONSTRUCTION CHOBIN INC. – PROLONGEMENT DE LA RUE ROY – RÉCEPTION DÉFINITIVE DES OUVRAGES

CONSIDÉRANT QUE Construction Chobin a implanté un développement résidentiel dans le prolongement de la rue Ménard et sur la rue Roy;

CONSIDÉRANT QUE, en vertu d'une entente signée le 29 octobre 2014 dans le cadre des règlements 438-1-2014 et 438-2006 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, le promoteur est responsable de l'exécution des travaux d'infrastructures de rue;

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro 2014-10-249, le conseil a approuvé les plans les plans et devis révisés tels que présentés par la firme de génie-conseil F. Bernard experts-conseil au nom des promoteurs Construction Chobin inc.;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a soumis à la municipalité une requête pour l'acceptation définitive des travaux, conformément à l'article 19 de l'entente signée et approuvée par les résolutions numéro 2014-10-250 et numéro 2014-11-290 ;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT la liste de déficience et de travaux à compléter rédigée suite à la visite d'inspection du 6 juillet 2018;

CONSIDÉRANT QUE dans le courriel daté du 8 septembre 2020, la firme de génie-conseil F. Bernard experts-conseil, agissant au nom des promoteurs, ont confirmé que les déficiences ont été corrigées;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE PROCÉDER à l'acceptation définitive des travaux;

D'AUTORISER la directrice, madame Nancy Carvalho, à signer le certificat d'acceptation définitive des travaux du prolongement de la rue Roy pour et au nom de la municipalité;

DE PROCÉDER à l'achat du lot numéro 6 058 012, de même que les infrastructures construites ainsi que l'assiette de la rue, le tout conformément à l'article 23 de l'entente signée le 29 octobre 2014;

DE MANDATER Me Marie-Hélène Archambault, notaire, pour procéder à la transaction de transfert de propriété, pour un montant de 700\$. Les coûts relatifs à la transaction sont à la charge de la Municipalité, conformément à l'article 24 de ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. HYGIÈNE DU MILIEU

2020-09-213

10.1 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2020 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

CONSIDÉRANT QUE la *Municipalité de Saint-Jude* juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. le conseiller Francis Grégoire,
Appuyé par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil de la *Municipalité de Saint-Jude* proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.2 ENTENTE INTERMUNICIPALE EN DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES AUX RIVES DES COURS D'EAU DES MUNICIPALITÉS SUR LEUR TERRITOIRE CORRESPONDANT AUX AIRES D'AFFECTATION AGRICOLE ET CRÉATION D'UN SERVICE RÉGIONAL D'INSPECTION ET D'ACCOMPAGNEMENT DES BANDES RIVERAINES – 2021-2026 – ADHÉSION – AUTORISATION

Point reporté

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2020-09-214

11.1 LOT NUMÉRO 2 709 180 – M. CAMILLE DUSSAULT ET MME VALÉRIE DEILGAT - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par Mme Valérie Deilgat et M. Camille Dussault, à l'effet de permettre une dérogation sur le lot 2 709 180 situé au 929 rue Cusson, soit :

- de permettre de régulariser la marge de recul latérale d'un bâtiment accessoire installé à 0,87 m de la ligne latérale de propriété. La marge de recul minimale autorisée avant l'entrée en vigueur du règlement actuel était de 1.0 m. Présentement, le règlement 434-2006 et ses amendements stipule qu'un bâtiment accessoire doit être implanté à une distance de 2 mètres de tout ligne latérale de propriété minimalement.

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme procédera à l'étude du dossier et en fera recommandation au conseil;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,
IL EST RÉSOLU:

DE PUBLIER un avis dans le journal municipal *Le Rochvillois*, édition du 15 septembre 2020 et d'afficher aux deux endroits habituels afin d'inviter les personnes intéressées à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE le conseil statue sur la demande lors de la séance du 5 octobre prochain et ce, tel que la procédure prévue au règlement numéro 263-93.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-215

11.2 DÉVELOPPEMENT DE LA RUE BERNARD – PRÉSENTATION D'UN PROJET

CONSIDÉRANT QU'un projet de développement résidentiel situé sur la rue Bernard a été présenté aux membres du conseil par Laro Capital Immobilier Inc., promoteur de ce projet;



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un développement résidentiel composé de 24 maisons unifamiliales détachées et 2 maisons bifamiliales jumelées;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'approbation pour un plan d'aménagement d'ensemble situé dans la zone 109-ZP, soit la rue Bernard, requiert l'évaluation du comité consultatif en urbanisme, le tout conformément au règlement numéro 512-2017 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif s'est rencontré le 8 août 2020 pour étudier la demande et soumettre leurs recommandations aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'avis du Comité à l'effet d'approuver les plans soumis, mais en émettant certaines recommandations :

- demander l'ajout de réducteurs de vitesse;
- demander des précisions sur l'éclairage des voies publiques;
- un plan de gestion des eaux pluviales qui tient compte des normes environnementales actuelles;
- demander au promoteur de clarifier les critères qui seront utilisés pour l'évaluation des résidences qui seront autorisées dans le développement.

CONSIDÉRANT QUE les représentants de Laro Capital Immobilier Inc. se sont présentés séance tenante pour clarifier les points soulevés par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil présents se disent satisfaits des précisions apportées, principalement au niveau des critères relatifs aux résidences;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil municipal approuve les plans soumis avec les conditions suivantes :

- le respect des critères présentés séance tenante pour l'évaluation des résidences qui seront autorisées et construites dans ce développement;
- le respect des exigences qui seront édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la gestion des eaux de surface.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. LOISIRS, CULTURE, FAMILLE ET AÎNÉS

2020-09-216

12.1 PROJET D'EMBELLISSMENT DU TERRAIN DE BASEBALL – SIGNATURE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE un accroissement de la popularité de la pratique du baseball depuis les dernières années;

CONSIDÉRANT QU'en plus de la ligue adulte qui opère à chaque mardi d'été depuis plusieurs années, des citoyens bénévoles ont approché le comité des loisirs afin de relancer le baseball junior dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le groupe test de 8 jeunes en 2019 a atteint en 2020 plus de 50



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

participants âgés entre 4 et 12 ans et provenant des municipalités des Quatre-Vents ;

CONSIDÉRANT QUE l'équipement actuel ne répond plus aux critères de sécurité ;

CONSIDÉRANT la présentation des besoins relatifs à ce projet qui a été faite aux membres du conseil par M. Maxime Girard, coordonnateur en loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Francis Grégoire,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

AUTORISER le dépôt du projet de demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural; et

AUTORISER Nancy Carvalho, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Embellissement du terrain de baseball », et ce, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.2 PARC ELPHÈGE FILIATRAULT – MODIFICATION DU SYSTÈME D'ARROSAGE

Point reporté

2020-09-217

12.3 LOISIRS – RÉFECTION DU TERRAIN DE SOCCER – AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT les travaux de réfection qui ont été réalisés au terrain de soccer;

CONSIDÉRANT QUE ce projet bénéficie d'une aide financière de la MRC des Maskoutains dans le cadre du programme du Fonds de développement rural;

CONSIDÉRANT les factures présentées;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER le paiement des factures suivantes :

- | | |
|--|---------------------------|
| • Ferme Graveline SNC (nivellement) | 1 125,00\$, taxes en sus. |
| • Tracteur Pro (location équipement ensemencement) | 1 370,00\$, taxes en sus. |
| • Ferme des érables S.E.N.C. (heures de tracteur) | 750,00\$, taxes en sus. |

Total : 3 245,00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-09-218

12.4 JOURNÉE INTERNATIONALE DES AÎNÉS – 1^{ER} OCTOBRE 2020 – PROCLAMATION

CONSIDÉRANT QUE l'Assemblée générale des Nations Unies (ONU) a désigné le 1^{er}



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

octobre comme la Journée internationale des personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QU'en vue du 70e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Journée internationale des personnes âgées veut réaffirmer son engagement dans la promotion de la pleine et égale jouissance des droits et des libertés fondamentales par celles-ci ;

CONSIDÉRANT QUE le thème de cette année est "*Les aînés, moteur de nos communautés* " ;

CONSIDÉRANT QUE cette journée veut démontrer le rôle crucial des aînés à travers le monde et reconnaître leur contribution au développement de la société et attirer l'attention sur le phénomène démographique, qu'est le vieillissement de la population ;

CONSIDÉRANT le Plan d'action de la Politique des aînés de la MRC des Maskoutains auquel la Municipalité de Saint-Jude a adhéré est de valoriser les aînés et de souligner les événements les concernant ;

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de sensibiliser la population à cette réalité et à la contribution des aînés dans nos milieux de vie ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,
IL EST RÉSOLU :

DE PROCLAMER la journée du 1^{er} octobre 2020 comme étant la Journée internationale des aînés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-219

12.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIERE AUX INFRASTRUCTURES RECRÉATIVES ET SPORTIVES – AUTORISATION DE DÉPENSER

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives, la Municipalité de Saint-Jude a déposer un projet intitulé *Mise aux normes et embellissement du parc municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu la confirmation de l'octroi d'une aide financière maximale de 17 475.25\$;

CONSIDÉRANT l'ébauche de budget préparée par M. Maxime Girard et présentée aux membres du conseil ;

EN CONSÉQUENCE,
Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,
Appuyée par M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,
IL EST RÉSOLU:

D'AUTORISER la directrice générale à dépenser pour le projet intitulé « mise aux normes et embellissement du parc municipal » jusqu'à un maximum de 20 776.21\$, taxes en sus,.

Cette dépense est attribuée au poste budgétaire 02 70150 522 «Entretien et réparation – Parc» en s'appropriant les fonds nécessaires au *Fonds pour parcs et terrains de jeu*.



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. AUTRES SUJETS

2020-09-220

13.1 OTJ SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE ET ESCORTE PAR LE SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT la demande de l'OTJ Saint-Bernard-de-Michaudville à l'effet que deux (2) véhicules incendie agissent à titre escortes routières afin de respecter la signalisation exigée par le Ministère des Transports lors de la 1^{ère} édition du Vélo gastronomique du 3 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers auront la mission d'assurer la visibilité du peloton sans pour autant agir à titre de premiers répondants;

CONSIDÉRANT QUE l'OTJ demande l'autorisation de circuler sur une portion de notre territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Maxim Bousquet,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude autorise l'accompagnement des cyclistes par deux (2) camions incendie, conditionnellement à ce qu'ils ne soient pas en intervention ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Jude autorise la circulation des cyclistes sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2020-09-221

13.2 CCCPEM - PROJET LES MASKOUTAINS VERS LA BIODIVERSITÉ FRUITIÈRE – DEMANDE D'APPUI

Considérant que le CCCPEM (Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain) est un organisme à but non lucratif qui, par l'entremise de ses différents services, cherche à promouvoir les activités culturelles et sociales en lien avec l'environnement et l'agriculture ;

Considérant que le CCCPEM invite la municipalité de Saint-Jude à appuyer et à participer à son projet de forêt nourricières;

Considérant que le CCCPEM met sur pied des projets d'agriculture urbaine et d'environnement afin de développer des initiatives permettant une transition vers une meilleure qualité de vie au quotidien et le développement de la sécurité alimentaire ;

Considérant que le projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière permettrait de mobiliser, avec l'aide d'un chargé de projet, la Municipalité, les citoyens et les organismes afin de créer des projets à l'image de Saint-Jude qui ont les objectifs suivants :

- Nourrir la population par des aliments frais et produit localement et valoriser l'autonomie alimentaire
- Faire connaître aux citoyens différents végétaux comestibles



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

- Promouvoir les saines habitudes de vie
- Favoriser l'implication sociale et l'entraide communautaire
- Sensibiliser les citoyens à la protection de l'environnement et à l'importance de la biodiversité

Considérant que la municipalité de Saint-Jude souhaite devenir l'hôte de projets environnementaux, communautaires et rassembleurs qui vont au-delà de l'âge, des connaissances, des moyens financiers et des origines ;

Considérant que le CCCPEM présente une demande d'aide financière au Fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

D'APPUYER la demande du CCCPEM auprès du fond de développement rural de la MRC des Maskoutains.

D'ADHÉRER au projet Les Maskoutains vers la biodiversité fruitière du Comité de citoyens et citoyennes de la protection de l'environnement maskoutain (CCCPEM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. RAPPORT DES ÉLUS - INFORMATION

Cette période permet aux élus de partager de l'information avec les personnes présentes.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 21h13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yves de Bellefeuille, maire

Nancy Carvalho, directrice générale

2020-09-222